Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_2-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	/

Vote
Pour : / Contre : / Abstention : /

Date de la convocation
10 février 2026

N° de la délibération
2026-2

L'an 2026, le 16 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 février 2026.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, QUILTU Catherine, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine.

et MM :, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (4) : YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe, ROGARD Carole à TROADEC Christian, CADIOU Alain à COUTELLER Serge

Absents (2) : CLAUDE Mickael, AUFFRET Ludovic

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : RICHARD Fabienne

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 20 février 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : C. Troadec

Les membres du Conseil Municipal sont informés du décès de Monsieur Jo BERNARD, conseiller municipal et adjoint au maire, élu de la liste « Carhaix, ville dynamique et solidaire ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette information a été transmise à Monsieur le Préfet.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours (article L. 260 du Code électoral). Le candidat appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit est le candidat suivant sur la même liste (article L. 270 du Code électoral).

La cessation définitive du mandat d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de liste sans qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'exige que

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_2-DE

ce dernier soit préalablement installé, ni n'accepte d'exercer le mandat de conseiller municipal. Son mandat débute donc dès la vacance du siège.

Madame Catherine QUILTU, suivante sur la liste « Carhaix, ville dynamique et solidaire », a été appelée à siéger au conseil municipal par courrier du 5 février. Elle a accepté de siéger au Conseil Municipal.

L'Assemblée prend acte de l'installation du nouveau conseiller municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme :

A Carhaix-Plouguer, le 18 février 2026

Le Maire,

Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270 -